

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 92

présenté par
M. Goasdoué

ARTICLE 6 SEXIES B

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la somme de 300 euros »

le montant :

« 300 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.